

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
19/06/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
27/06/2023**Date de publication :**
27/06/2023**Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absents : Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Sophie SUBIRATS

DÉLIBÉRATION N° 2023-65**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège de Saint-Selve**

L'association sportive d'établissement a été créée le 04 octobre 2022 avec pour objet d'organiser et de développer d'une part la pratique volontaire d'activités sportives et d'expression et d'autre part l'apprentissage de la vie associative.

Cette association est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire qui organise différentes manifestations, rencontres et championnats aux niveaux district, départemental, académique voire national. Pour le moment, les trois enseignants d'EPS, membres de l'association, encadrent les activités sportives suivantes : badminton, handball, cross et raid APPN.

Tous les élèves du collège de Saint-Selve peuvent adhérer à l'association, certains étant issus de Cabanac-et-Villagrains.

Afin de pouvoir poursuivre et développer ses activités, de faire face aux divers frais de fonctionnement (affiliations et licences UNSS, cotisations district, frais de transports...) et de proposer, par la suite, des séjours ou des journées de découvertes d'activités physiques de pleine nature, l'association sollicite les 5 communes concernées afin d'obtenir une aide financière globale de 750 € pour l'année 2023.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 150 € pour l'année 2023 à l'association sportive du collège de Saint-Selve.

POUR : 17**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230626-2023_65-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 26 juin 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A blue ink signature of Sophie SUBIRATS.

Sophie SUBIRATS